



République Française  
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 2 Juillet 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
MONTARGIS  
Le : 09/07/2024  
Et  
Publication du : 09/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 24/06/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/06/2024.

**Présents** : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, Mme LECONTE Catherine, M. PRIGENT André, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

**Excusés avec procuration** : Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte à M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, M. MICHELAT Jean-François à M. DUPORT Jean-François, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey

**Excusé** : M. MAHÉ Bernard

**Absente** : Mme BALOCHE Nicole

**A été nommée secrétaire** : Mme MEUNIER Sylvie

### 2024-049 – RACHAT DE LA PARCELLE BS 107 À L'ENTREPRISE VALLOIRE HABITAT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et suivants, relatifs aux compétences du conseil municipal en matière d'acquisition immobilière,

**Vu** l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant les communes à acquérir des biens immobiliers pour la réalisation de projets d'intérêt général,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Villemandeur, et les dispositions relatives à la création de voies douces,

**Vu** le projet de création d'une voie douce Rue de la Cannetière, visant à améliorer l'accès aux promeneurs et aux cyclistes et à promouvoir les modes de déplacements doux,

**Considérant** l'intérêt public de l'opération, permettant de sécuriser et de faciliter les déplacements des piétons et des cyclistes,

**Considérant** la disponibilité de la parcelle BS 107 appartenant à l'entreprise VALLOIRE HABITAT,

**Considérant** la surface de 20 450 m<sup>2</sup> de ladite parcelle, suffisante pour la réalisation du projet,

**Considérant** l'accord de principe de l'entreprise VALLOIRE HABITAT pour la cession de la parcelle,

**Vu** l'avis favorable de la commission ENVIRONNEMENT du 15 décembre 2021,

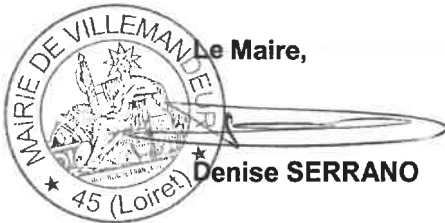
**En conséquence, le Conseil Municipal décide :**

- D'acquérir la parcelle BS 107, d'une surface de 20 450 m<sup>2</sup>, située Rue de la Cannetière, appartenant à l'entreprise VALLOIRE HABITAT, au prix de 20 000 €, conformément à l'estimation réalisée par les services de l'État.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition, notamment l'acte notarié, et à accomplir toutes les démarches administratives afférentes.
- De prévoir l'inscription de cette dépense au budget communal de l'exercice.

**Adopté à l'Unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 09/07/2024



**Le Secrétaire de Séance,**



**Sylvie MEUNIER**

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 09/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)>